

COURS N° 1 - PE 20

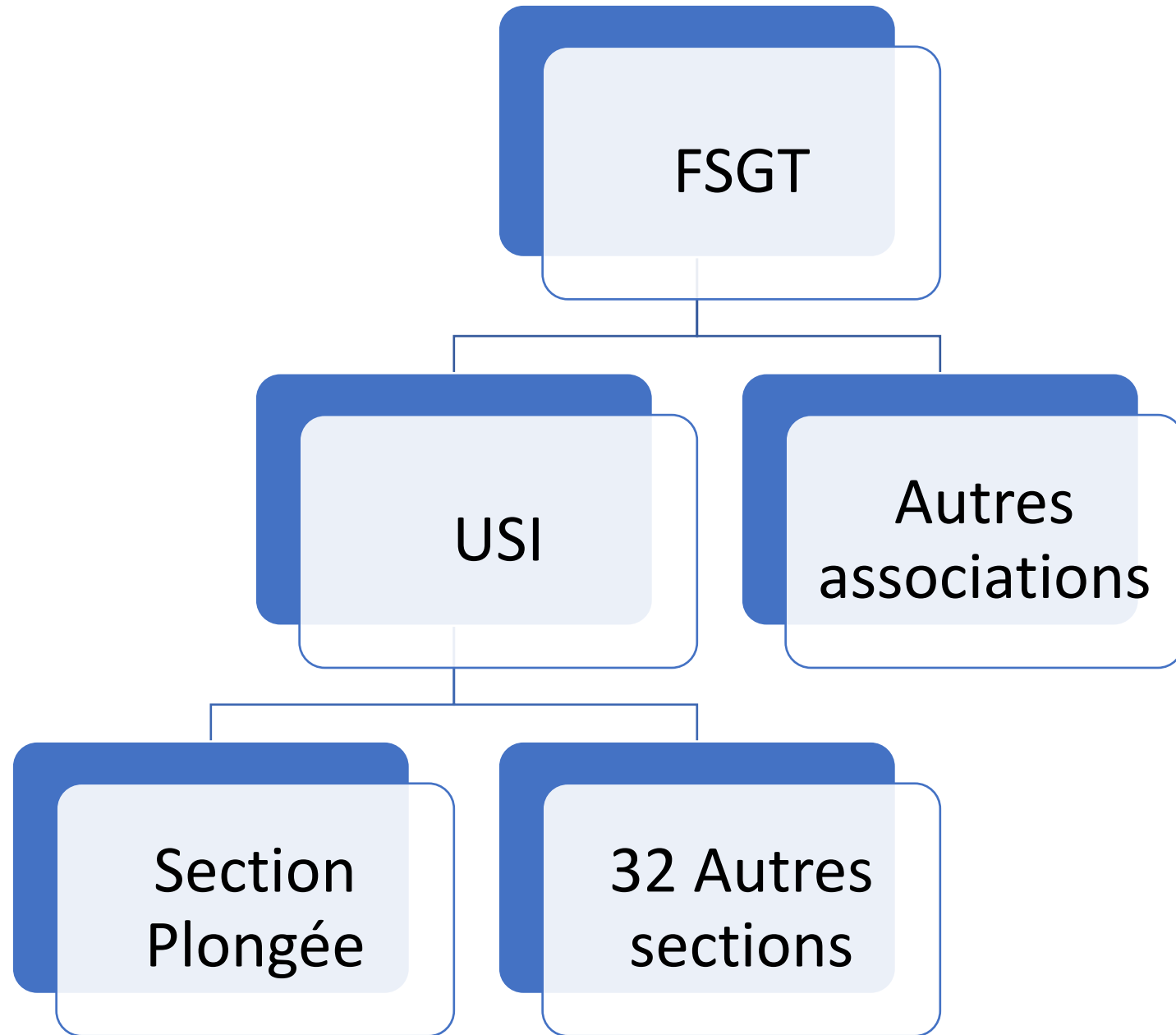
Le 13 Décembre 2022

Présenté par

Céline MOKHFI et Frédéric GUILLAUD

PLAN

- PRESENTATION DE LA FSGT
- PRESENTATION DE L'USI
- LES DIPLOMES DE PLONGEE
- LE MATERIEL



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

L'origine remonte à la création des premiers clubs ouvriers en 1908.

Sa constitution dans sa forme actuelle date du 24 décembre 1934.

(fédération sportive du travail et union des sociétés sportives et gymniques du travail) cette création visait entre autres objectifs à faire face à la montée du fascisme en France et à préparer les adhérents à <un rôle de citoyen au service d'une république Laïque et Démocratique> comme indiqué dans l'article 1 des statuts de notre fédération.

Aujourd'hui :

270 000 pratiquants

4600 associations locales ou d'entreprises

90 comités départementaux et régionaux

98 activités avec ou sans compétition

des milliers de bénévoles (animateurs/trices et dirigeant(e)s).

Dans le Val de Marne, la FSGT c'est près de 200 clubs et 15 000 adhérents, répartis dans des grands clubs omnisports et dans de plus petites associations.

La FSGT est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports.

Présentation de l'USI et de la Section de Plongée

L'Union Sportive d'Ivry, anciennement USTI (Union Sportive du Travail d'IVRY), est une association omnisports créée en 1919 par quelques jeunes socialistes. Le club ne compte alors qu'une trentaine d'adhérents et propose les principaux sports populaires de l'époque : le football, l'athlétisme, le basket-ball et la culture physique.

Aujourd'hui, le club comprend plus de 4 800 adhérents répartis dans 32 sections.

L'Union Sportive d'Ivry est affiliée à deux fédérations affinitaires omnisports :

- la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- la FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

et aux fédérations délégataires agréées, via les activités de ses sections.

La section plongée :

Elle a été fondée par deux plongeurs, Michel PETEL et Régis VAILLAT, il y a plus de 50 ans en septembre 1970.

Elle a pour but de former des plongeurs ou des plongeuses encadré(e)s ou autonomes.

Deux organes pilotent l'activité de la section plongée, le bureau et la Commission Technique et Pédagogique (CTP).

Rôle du bureau :

Organiser la vie de la section, représenter la section auprès de l'US IVRY et de la FSGT, examiner les propositions de sorties techniques et des stages de la CTP, prendre les décisions liées à l'avenir de la section, gérer les finances et le budget de la section.

Le bureau se réunit mensuellement, en général le dernier mercredi du mois, pour traiter tous les points évoqués ci-dessus.

Election du bureau de l'USI Plongée :

Le bureau est élu chaque année en début de saison, lors de l'assemblée générale. Il n'y a généralement qu'une seule liste, mais toute aide est la bienvenue. Quelles que soient vos disponibilités ou vos compétences, vous pourrez trouver votre place au bureau et ainsi participer à l'organisation de la section.

L'assemblée générale du 7 octobre a élu le bureau suivant pour la saison sportive 2022/2023 :

Présidente	Céline MOKHFI
Trésorier	Guillaume DEFAY
Trésorier Adjoint	Frédéric GUILLAUD
Secrétariat	Yvon BENARD
Relation avec le club	Eric DOULCET
Communication	Jérémy GODEFROY
Entretien du matériel	Didier GIOLI et Daniel FOLLEY
Fosses / Webmaster	Jean-Christophe BARREZ

Le rôle de la CTP :

Sa vocation est de veiller au respect des textes réglementaires (Code du Sport, Textes Fédéraux ...), à l'unicité de l'enseignement de notre discipline, à la formation, la préparation et au passage des brevets de tous niveaux, à la présence constante de moniteurs lors des sorties organisées par l'US Ivry, à la formation continue des moniteurs de l'US Ivry.

Elle ne se substitue pas au bureau de notre section, mais complète et soutient l'action de celui-ci sous sa direction.

Le travail de la CTP est préparé par son secrétaire, poste auquel Régis VAILLAT a été réélu le 7 octobre 2022. Les réunions ont lieu tous les mois environ, en général le mercredi.

Répartition de la Cotisation Adulte 195 €

FSGT LICENCE INDIVIDUELLE OMNISPORTS

33,92 €

FSGT ASSURANCE INDIVIDUELLE

3,20 €

USI COTISATION CLUB

35,00€

SECTION

122,88 €

Les cotisations nettes pour la section plongée servent à l'achat et à l'entretien du matériel, à subventionner les fosses et l'encadrement lors des sorties techniques et aux moments de convivialités (AG, barbecue de fin d'année, galette des rois)

La piscine Robespierre est prêtée par la municipalité d'Ivry sur Seine et les encadrants de notre section plongée sont toutes et tous bénévoles, d'où une cotisation des moins chères de France.

L'Union Sportive d'Ivry octroi, chaque année une aide financière à chacune de ses sections qui en fait la demande via un budget prévisionnel.

Pour notre section plongée, cela représente 9 000 € par an.

Les Organismes de Certification

- Organisme d'Enseignement en France pouvant délivrer leur propre brevet

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM)

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Syndicat National des Moniteurs de Plongée (SNMP)

Association Nationale des Moniteurs de Plongée (ANMP)

Pour une reconnaissance internationale des brevets, la FFESSM et la FSGT délivrent une carte de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS)

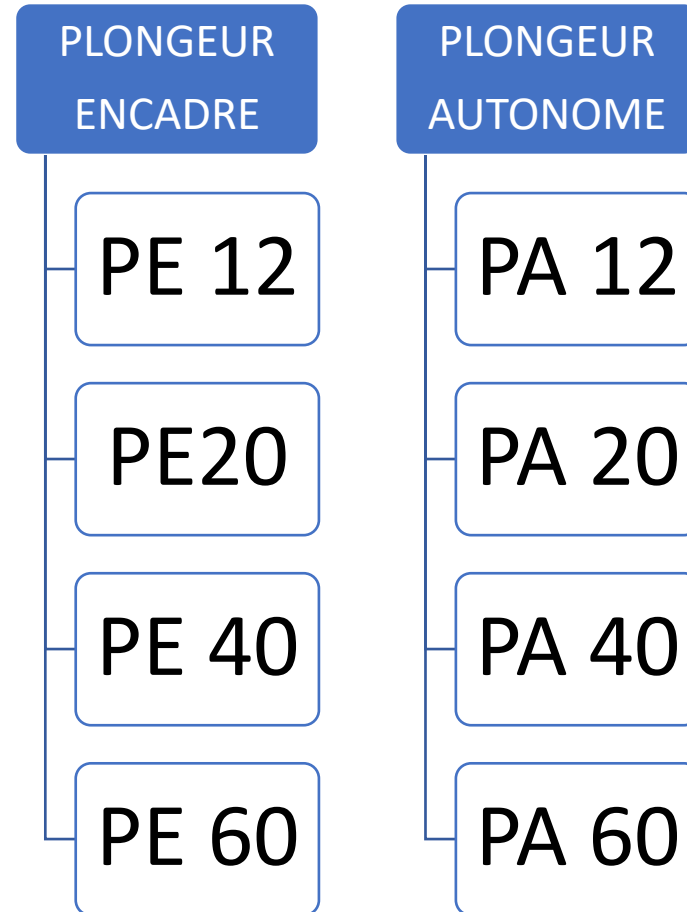
Scuba Schools International (SSI)

Technical Diving International (TDI)

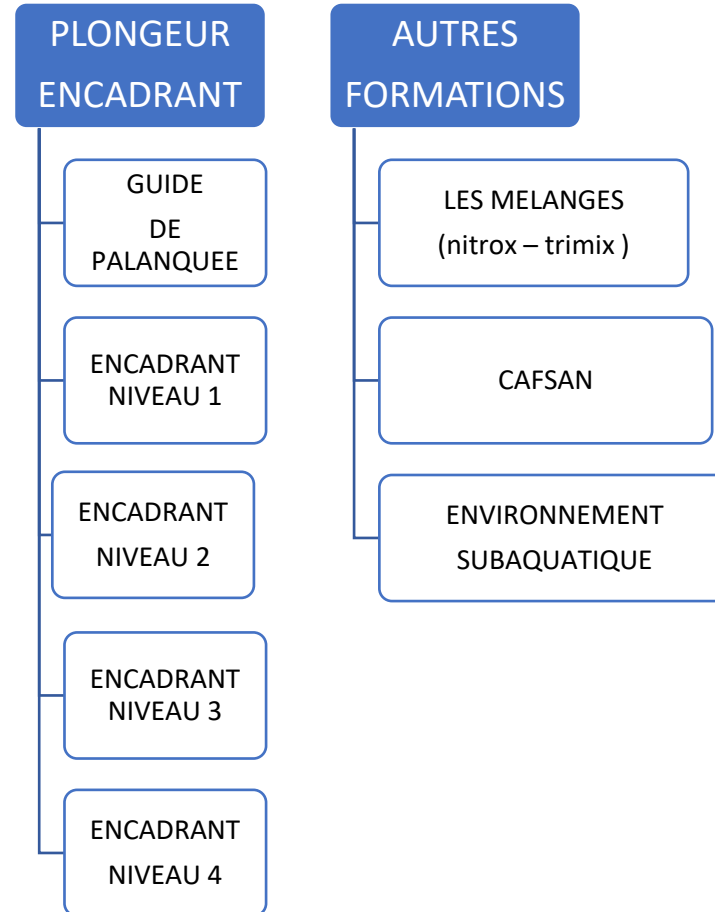
Professional Association of Diving Instructors (PADI)



LES DIFFERENTS DIPLÔMES



LES DIFFERENTS DIPLÔMES



Un plongeur préparant le PE 20 se présente dans une structure sur le bord de mer

Citer les prérogatives d'un Plongeur Encadré PE20 (ex-niveau 1) / CMAS* / NF-EN 14153-1 :

- Être âgé au moins de 12 ans à la remise de la qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée, après la validation des modules PE 12, au minimum 3 plongées d'exploration en EAO (d'une durée supérieure à 15 minutes) dans l'espace des 12 à 20 mètres encadré par un enseignant niveau 2 breveté et licencié à la FSGT ou par un enseignant de niveau 2 du code du sport licencié à la FSGT et titulaire d'un brevet de moniteur de plongée niveau 2 iso.
- Le plongeur PE 20 peut plonger en groupe encadré par un guide de palanquée, dans la limite de 20 mètres de profondeur.

Organisation de la formation :

- Cours théoriques avec évaluation
- (présentation , environnement, matériel, physique , physiologie, prévention des accidents, tables de plongée, déroulement d'une plongée)
- Cours pratiques avec évaluation en piscine et en milieu naturel.
- Téléchargement du livret PE 20 :

<https://plongée-fsgt.org/wp-content/uploads/2022/04/Livret-p1-ISO.pdf>

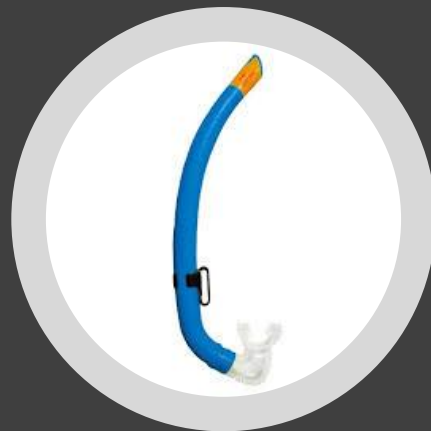
Citer le matériel obligatoire pour un PE 20 :

- Masque
- Palmes
- Tuba
- Système de lestage
- Bouteille
- Détendeur fonctionnant à la demande
- Dispositif auxiliaire de respiration (octopus second détendeur)
- Système de stabilisation
- Manomètre
- Vêtement de plongée

Citer les documents à fournir en se présentant dans une structure de Plongée en France :

- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée subaquatique.
- Pour les mineurs, présenter une autorisation signée du représentant légal.
- Avoir validé l'ensemble des modules de la formation PE 12.
- Licence avec assurance
- Carte de niveau(x) le cas échéant

LE MATERIEL



Tuba sans purge



Tuba à purge

LE MASQUE ET TUBA



LES PALMES



Palme chaussante



Palme réglable



shorty



Combinaison
Semi étanche



Combinaison
étanche



Combinaison humide

LES COMBINAISONS

GILET STABILISATEUR



DETENDEUR



ETRIER

DIN



1 ETAGE

OCTOPUS

MANOMETRE

2 ETAGE

CEINTURE DE PLOMB





aluminium



acier



bi

LES BOUTEILLES DE PLONGEE